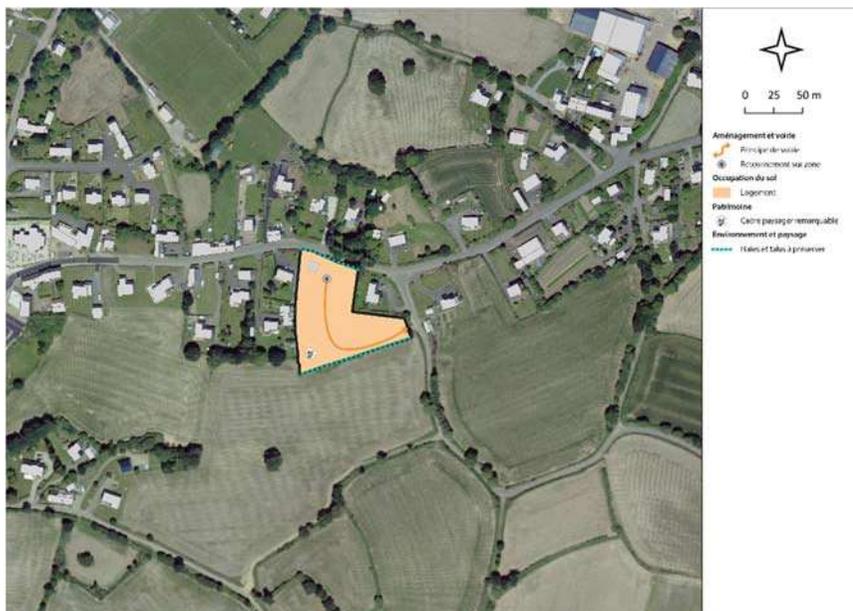


SECTEUR 2. RUE DES ÉCOLES



Le programme de logements doit développer des typologies variées. Un habitat groupé est privilégié en partie nord et de l'habitat individuel en partie sud.

Les nouvelles constructions sont accessibles en développant un accès au sud de l'opération via la voie existante à l'est.

Au vu de l'ambiance agricole environnante, l'insertion paysagère des nouvelles constructions doit être étudiée avec attention. Les haies bocagères et talus existants au nord et sud du secteur doivent être préservés. Le boisement présent à l'ouest du site est également conservé.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :	0,60 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	10 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	6		
Nombre de logements sociaux (min) :	0		
Système assainissement privilégié :	Collectif		
Programmation estimée :	2023-2027		